

ASSEMBLÉE CANTONALE DES DÉLÉGUÉS

du 4 novembre 2022 à Collonges

RÉSOLUTION

Négociations salariales : Les employeurs doivent délier les cordons de la bourse

Le pouvoir d'achat des travailleurs est fortement impacté par l'importante inflation qui frappe notre pays, notamment le prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ainsi que les primes d'assurance maladie. Le pouvoir d'achat des travailleurs doit être maintenu et même amélioré si l'on veut renforcer l'attractivité des professions et faire face aux pénuries de main-d'œuvre.

Stabiliser les rentes et lutter contre la dévaluation inflationniste

Il faut accorder une augmentation exceptionnelle des rentes AVS pour compenser la dévaluation des rentes en raison de l'inflation. Le pouvoir d'achat de nos retraités qui sont les bâtisseurs de la prospérité de notre pays doit redevenir une priorité. Il faut également que les caisses de pension ajustent les rentes au profit des personnes retraitées.

Révision de la loi sur l'ouverture des magasins : c'est non !

Etant donné l'échec des discussions pour une convention collective dans la vente, nous nous opposons à toute extension préjudiciable aux travailleurs de la branche.

Secteur principal de la construction : Une CCT ou des mesures de lutte

Les discussions pour une nouvelle CCT n'avancent pas et il y a un risque d'un vide conventionnel au 1^{er} janvier 2023. En Valais, nous avons décidé de ne pas faire d'actions particulières, car nous croyons qu'il est encore possible qu'un accord soit trouvé par la négociation et en raison de l'accord salarial qui a été signé en début d'année. En cas d'échec des négociations au 1^{er} janvier 2023, nous serons en mode « mesures de lutte ».

Remontées mécaniques : un contrat type prévoyant des salaires minimaux impératif

Il a été établi à la suite d'un intense travail de fond qu'il y avait de la sous-enchère salariale dans le secteur des remontées mécaniques. Des discussions sont intervenues entre partenaires sociaux, le Conseil d'Etat a fait quelques amendements et il a publié sa décision de rendre les salaires minimaux impératifs. Malgré une forte pression des employeurs, il faut donc maintenir ce cap qui constitue une bonne avancée pour les employés de la branche.

Après le oui à AVS 21, il faut mettre un accent particulier sur l'égalité

Il faut obtenir des avancées rapides sur l'égalité salariale, sur la revalorisation des professions féminines, sur les rentes, sur les congés parentaux et l'accueil extra-familial.

Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales : un grand OUI !

Le PLR accompagné de l'UDC du Haut-Valais et de l'Union des Indépendants ont décidé de lancer un référendum contre la hausse pourtant modeste des allocations familiales. Nous devons répondre par la mobilisation et dire un grand OUI le 27 novembre, afin :

- D'augmenter le pouvoir d'achat de toutes les familles avec enfant(s)
- D'apporter un coup de pouce aux familles nombreuses et monoparentales souvent les plus précarisées
- De soutenir les enfants qui constituent l'avenir de notre société
- D'alléger le coût de l'enfant qui est toujours plus élevé